

Axe stratégique 1

Eviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance

Fiche Action	Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs, en faisant de l'accès au logement une priorité.
Enjeux - problématiques	Les jeunes majeurs doivent être accompagnés vers le droit commun le plus rapidement possible
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires concernés	Services de l'État, Mission Locale, Foyer des Jeunes Travailleurs, Soliha, bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales, Tarn et Garonne Habitat
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer les dispositifs d'accompagnement déjà existants et mis en œuvre par le département (service de la Mission Jeunesse en direction des jeunes majeurs ex MNA et des jeunes majeurs issus du placement). - Elargir le système de réservation des places au FJT à destination des jeunes majeurs ; consolider le partenariat avec Soliha (10 places). - Favoriser l'accès au logement de droit commun (TGH).
Public visé	Jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance
Calendrier de réalisation	2019 / 2020 / 2021
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période concernée. - Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel au 31/12. - Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment du passage à la majorité. - Nombre de jeune avec un logement autonome (parc privé, TGH, FJT...). - Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières. - Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire
Budget	268 000 €

Axe stratégique 1

Eviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance

Fiche Action	Développement des journées de préparation et d'accompagnement à la majorité
Enjeux - problématiques	Informers les mineurs confiés, dès l'âge de 16 ans, des dispositions à prendre pour accéder à une autonomie dès la majorité si possible.
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires concernés	Services de l'État, Mission Locale, Familles d'accueil, CAF, CPAM, DIRECCTE,
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>- Organisation régulière de journées d'information en direction des mineurs confiés concernant l'accès à tous les dispositifs permettant une autonomie efficiente.</p> <p>- Evolution du concept en 2020 avec une organisation dynamique pour les jeunes (les jeunes se déplacent dans chacun des lieux importants de la ville de Montauban et sont en « incursion » en accomplissant des démarches spécifiques en vue de leur majorité).</p>
Public visé	<p>En 2019 : les MNA et les mineurs de 17 et 18 ans.</p> <p>En 2020 : (journées réalisées en 2021) : jeunes majeurs et mineurs à la date des journées.</p>
Calendrier de réalisation	2019 – 2020 - 2021
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes concernés. - Age des jeunes concernés. - Nombre de jeunes ayant participé sur l'ensemble des journées. - Nombre de journées ayant eu lieu.
Budget	15 912 €

Axe stratégique

GARANTIE D'ACTIVITE

Fiche Action	Accompagnement global CD/Pôle Emploi
Enjeux - problématiques	<p>Le renforcement de l'approche globale de l'accompagnement par les Conseils Départementaux et Pôle Emploi porté par le protocole nationale ADF – DGEFP – Pôle Emploi s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté.</p> <p>Une coopération relative à l'accompagnement global s'est mise en œuvre avec succès depuis 2014 sur le territoire départemental entre Pôle Emploi et le Conseil Départemental.</p> <p>Le bilan de la mise en œuvre de cet accompagnement global dénombre 1046 personnes accompagnées conjointement de 2014 à 2018, avec un rythme moyen annuel de 250 demandeurs d'emploi dont 52 % sont bénéficiaires du RSA (source 2018). Cet accompagnement a permis 51 % de sorties positives et 12 % d'entrées en formation.</p> <p>Ces nouvelles coopération sont fondées sur les besoins des publics et non sur leur statut pour aller au-delà du public rSa afin d'en faire bénéficier les demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins.</p>
Pilote	Pôle Emploi/Conseil Départemental
Partenaires et Agents concernés	Conseil Départemental (PSH/MDS/Assistants de service social) Pôle Emploi Direction territoriale T&G/Lot (directeurs agences, conseillers dédiés)
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>Ce protocole de collaboration adopté par la Commission Permanente de février 2021 prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'une collaboration élargie à trois axes en fonction des besoins des demandeurs d'emploi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - axe 1 : l'accessibilité des services aux demandeurs d'emploi via la mise à disposition des professionnels qui les accompagnent d'une information sur les ressources sociales et partenariales du département, - axe 2 : la mise en œuvre d'un accompagnement global, c'est-à-dire la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social du Conseil Départemental travaillant de manière simultanée et complémentaire,

	<p>– axe 3 : la mise en œuvre d'un accompagnement social exclusif en inscrivant celui-ci dans une logique de parcours global.</p>
Public visé	Public RSA demandeurs d'emploi et par extension tout demandeur d'emploi rencontrant des freins simultanés emploi et social
Calendrier de réalisation	Année 2021 (convention reconduite du 01/01/2021 au 31/12/2021)
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'entrées de personnes en axe 2 de l'accompagnement global</p> <p>Nombre de personnes en portefeuille par conseiller dédié</p> <p>ventilation du public accompagné (hommes/femmes/ tranches d'âge <26/ 26-50/>51)</p> <p>nombre de brsa</p> <p>durée dans le dispositif (en mois)</p> <p>Nombre d'actions PMSMP</p> <p>Nombre d'actions de formation</p> <p>Nombre de sorties avec solutions d'activité ou de formation</p> <p>Durée dans le dispositif</p> <p>Délai moyen (en jours) du démarrage de l'accompagnement global (reporting pôle emploi)</p>

Axe stratégique

Initiatives départementales Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	P.L.A.I.N.E. EMPLOI menée par le CIDFF Accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité
Enjeux - problématiques	Accompagner les femmes en situation de vulnérabilité pour les remobiliser dans leurs parcours d'insertion professionnelle, rompre l'isolement, les amener à retrouver une meilleure estime d'elle, restaurer leur capacité à agir et décider.
Pilote	C.I.D.F.F.
Agents concernés	Tous les prescripteurs du Pacte Territorial d'Insertion
Modalités de mise en œuvre de l'action	Cette action est financée par le Conseil départemental et intègre le Pacte territorial d'insertion 2021-2023, Les personnes sont orientées vers la structure par les différents partenaires signataires du Pacte Territorial d'Insertion. Dès réception de la prescription, un rendez-vous est proposé. Après une évaluation complète de la situation, l'accompagnement est proposé sous forme d'entretien individuel et d'actions collectives autour d'une activité physique, culturelle, de revalorisation de l'estime de soi, d'accompagnement à la formation numérique...
Public visé	Femmes isolées, ayant besoin d'un accompagnement individualisé pour lever les freins à une insertion sociale et/ou professionnelle
Calendrier de réalisation	Mise en place à compter de début mai 2021
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de prescriptions - nombre de prise en charge - durée moyenne de l'accompagnement - taux de participation aux ateliers collectifs - taux d'abandon - nombre de retours en emploi ou en formation
Budget	10 000 € pour 10 accompagnements

Axe stratégique

Initiative départementale Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	TAPAJ 82 menée par EPICE 82 Accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité
Enjeux - problématiques	Le programme TAPAJ est un programme d'insertion spécifique permettant aux consommateurs de substances psychoactives d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle particulière qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas dans la durée. Les jeunes font l'objet d'un accompagnement afin de les amener vers l'emploi ou la formation.
Pilote	EPICE 82
Agents concernés	Tous les prescripteurs du Pacte Territorial d'Insertion
Modalités de mise en œuvre de l'action	Les jeunes orientés ont un entretien préalable avec l'éducateur référent su programme afin de : - présenter le programme et son fonctionnement - vérifier que la situation correspond aux critères d'inclusion - recueillir les premiers éléments concernant la situation et notamment les pièces administratives nécessaires pour faire les contrats de travail à la journée, Cette première rencontre valide l'entrée du jeune dans le programme. Il est mobilisable pour des chantiers dès le lendemain La phase d'accompagnement permet une prise en charge globale pour accéder à un emploi durable ou une formation
Public visé	- Jeunes de 16 à 25 ans vivant sur le département : * vivant de ressources illégales ou de mendicités * éloignés des dispositifs classiques d'accès à l'insertion et à l'emploi * en situation de rupture familiale et rétifs au contact avec les institutions * en errance sans domicile fixe (squat rue, hébergement précaire) * consommation de substances psychoactives
Calendrier de réalisation	Cette action a débuté en 2019 sur le Département et intègre le Pacte territorial d'Insertion 2021-2023
Indicateurs de suivi	- Nombre de jeunes ayant réalisé un entretien préalable

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021

 SLOW

ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_22-DE

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de jeunes ayant intégré le programme- Nombre de chantiers et nombre d'heures réalisées- nombre de sorties positives : scolarité, formation, emploi
Budget	Coût total de l'opération 61 850 € pour 40 stagiaires, financée à hauteur de 10 000 € dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion

Axe stratégique

Initiatives départementales Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	Formations linguistiques (notamment Français Langues Étrangères)
Enjeux - problématiques	<p>La maîtrise de la langue française est le premier palier de l'intégration sociale et indispensable à une insertion professionnelle.</p> <p>Les programmes de formation financés par la Région concernent uniquement l'illettrisme. Le Conseil départemental est engagé sur le financement des formations linguistiques qui sont intégrées dans le Pacte Territorial d'Insertion.</p> <p>La plateforme d'évaluation et d'orientation vers la formation linguistique portée par le CIBC centralise l'ensemble des actions de formation du territoire pour optimiser les orientations. 87 % des évaluations concernent un besoin de formation Français Langue Etrangère</p>
Pilote	Conseil départemental,
Agents concernés	Tous les prescripteurs du Pacte Territorial d'Insertion
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>Lorsque les prescripteurs détectent un besoin de formation linguistique, ils orientent vers le CIBC pour l'évaluation et l'orientation,</p> <p>Les organismes de formation intègrent les stagiaires sur les actions d'une durée moyenne de 160 heures sur 3 mois,</p> <p>Selon les organismes de formation, les actions sont en entrées et sorties permanentes ou sur des actions fermées.</p> <p>Un bilan est effectué à la fin de l'action afin de vérifier la pertinence de la poursuite de la formation.</p>
Public visé	Public en difficulté
Calendrier de réalisation	<p>Tout au long de l'année,</p> <p>Les actions de formations linguistiques sont intégrées dans le programme du Pacte Territorial d'Insertion</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant intégrées une action de formation - Nombre d'heures de formation effectuées
Budget	<p>200 000 €</p> <p>Participation État : 31 000 €</p> <p>Reliquat : 19 000 €</p>

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_22-DE

Participation CD : 150 000 €

Axe stratégique

SOCLE ORIENTATION ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU RSA

Fiche Action	A.D.E. UN RDV DIAGNOSTIC APPROFONDI POUR ORIENTER
Enjeux - problématiques	Dès 2018, le service insertion a modifié les procédures d'orientation des primo-entrants dans le dispositif RSA en instaurant un RDV physique avec un agent départemental emploi. Les objectifs de cette nouvelle organisation sont multiples : <ul style="list-style-type: none"> - faire une évaluation de la situation afin d'orienter en fonction des indications données par le bénéficiaire, - donner du sens dans les notions de droits et devoirs liés au dispositif RSA, - être réactif dans la proposition d'actions d'insertion socio-professionnelle
Pilote	Conseil départemental
Agents concernés	Agents Départementaux pour l'Emploi
Modalités de mise en œuvre de l'action	Les référentes administratives requêtent chaque semaine les primo-entrants dans le dispositif RSA et les convoquent pour un RDV d'orientation avec un ADE. Suite à ce RDV, l'orientation est faite vers l'emploi ou le volet social. Si le bénéficiaire du RSA est orienté vers une structure extérieure telle que pôle emploi, le diagnostic de la situation élaboré par l'ADE est transmis à la structure. Si les personnes convoquées sont absentes à l'entretien d'évaluation elles font l'objet d'une convocation en équipe pluridisciplinaire pour rappel des droits et devoirs ainsi que pour valider l'orientation du primo-entrant.
Public visé	Brsa soumis à devoirs d'insertion primo entrants dans le RSA
Calendrier de réalisation	Hebdomadaire selon l'intégration du flux allocataire et la planification des rendez-vous
Indicateurs de suivi	Pourcentage d'allocataire reçus par rapport au flux délai moyen entre date intégration du flux et date de proposition de rdv ADE (en jours) nombre orientation emploi nombre orientation pré-professionnel nombre orientation social Nombre de nouveaux entrants Nombre total de 1 ^{ERS} rv d'orientation fixés Nombre total de 1 ^{ers} CER signés
Budget	Budget prévisionnel de l'opération = 182 199 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021

 SLOW

ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_22-DE

Crédits Etat pré-notifiés = 127 500 €

Crédits État prévisionnels = 83 278 €

Participation du CD82 = 83 278 €

Participation FSE = 15 643 €

Axe stratégique

Initiatives départementales

Fiche Action	COACHING EMPLOI BRSA depuis plus de 5 ans
Enjeux - problématiques	<p>36 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans (sources Genesis / DRESS – 12/2018). Parmi eux 53 % soit 1 306 personnes font l'objet d'une orientation professionnelle. L'enjeu est de pouvoir concrétiser le retour à l'emploi de ces personnes qui ont été orientées vers Pôle Emploi car dans leur parcours antérieur, elles ont occupé un emploi ou sont titulaires d'une qualification professionnelle.</p>
Pilote	Conseil départemental
Agents concernés	Prescripteurs du PDI
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>Accompagnement intensif (insertion dans un parcours hebdomadaire de 20 h minimum) par des personnes qualifiées en coaching de vie. Portefeuille de 30 BRSA en accompagnement simultané par un professionnel coach, évaluations individuelles des potentialités de la personne, construction du parcours d'accompagnement en prenant appui sur le programme PTI/PDI, sessions collectives sur l'image de soi, la valorisation des compétences, les techniques de recherche d'emploi Durée des sessions n'excède pas 3 mois</p>
Public visé	Bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans
Calendrier de réalisation	Démarrage des sessions avril / mai 2021
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de personnes ayant suivies l'action Nombre de sorties en emploi Nombre de sorties en formation Nombre de PMSMP effectuées au cours de l'action</p>
Budget	<p>Budget prévisionnel de l'opération = 163 313,68 € Crédits Etat = 22 000 € Participation du CD82 = 48 704,80 € Reliquats = 3 000 € Participation FSE = 89 608,88 €</p>

Axe stratégique

Initiatives départementales Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	Plateforme d'évaluation et d'orientation vers les formations linguistiques animée par le CIBC
Enjeux - problématiques	<p>Le travail de diagnostic mené avec les services de l'État dans le cadre du Fonds d'Appui des Politiques d'Insertion (FAPI) dès 2017, au regard des actions déjà mises en place par le Département dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, avait acté les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'offre de formation linguistique : savoirs de base, langue, alphabétisation sur les secteurs non pourvus et sur les secteurs saturés ; - accompagner les personnes dans l'acquisition de compétences numériques pour les rendre autonomes ; - mise en place d'une plateforme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation » <p>La maîtrise de langue (orale et écrite) est un enjeu important en matière d'insertion sociale et professionnelle. Elle participe à une meilleure connaissance des droits, à une intégration dans la vie sociale et professionnelle.</p> <p>L'apprentissage de la langue et sa maîtrise sont indispensables pour accéder à l'emploi dans de meilleures conditions.</p>
Pilote	Conseil départemental et Etat
Agents concernés	Les prescripteurs du Pacte Territorial d'Insertion, les organismes de formation, le CIBC
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>Poursuite de l'utilisation de la plateforme d'évaluation et d'orientation vers les organismes de formation, mise en place en 2019,</p> <p>Les prescripteurs qui repèrent le besoin de formation linguistique oriente vers le CIBC qui convoque la personne pour une évaluation individuelle et une orientation vers l'organisme de formation le plus adapté.</p> <p>A la fin de la formation, le CIBC procède à l'évaluation finale et peut orientation de nouveau vers un organisme de formation si nécessaire.</p>
Public visé	Tout public ayant besoin d'une formation linguistique et connu par un opérateur du Pacte Territorial d'Insertion,
Calendrier de réalisation	Plateforme en cours depuis 2019

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">* Nombre de personnes orientées vers le CIBC pour une évaluation* Nombre de personnes prises en charge par un organisme de formation suite à l'évaluation* Nombre de personnes évaluées dès la fin de l'action* Nombre de personnes ayant accédé à un emploi ou une formation en cours de formation
Budget	Budget prévisionnel de l'opération = 84 000 € Crédits Etat pré-notifiés = 10 000 € Participation du CD82 = 61 440,08 € Reliquats = 12 559,92 € Participation FSE = 0 €

Axe stratégique

Initiatives départementales Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	Encourager la reprise d'activité
Enjeux - problématiques	La reprise d'une activité professionnelle de courte durée a un effet dissuasif compte tenu de l'effet figé du RSA (sur 3 mois)notamment pour les contrats de travail de moins de 4 mois (en particulier dans le secteur agricole où 67 % des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière (contre 49 % sur la Région)
Pilote	Conseil départemental, CAF, MSA
Agents concernés	Service Allocation du PSH
Modalités de mise en œuvre de l'action	Tout bénéficiaire du RSA peut demander auprès du Conseil départemental la neutralisation des revenus d'emploi saisonnier sur une durée de 35 à 455 heures sur l'année. Le Conseil départemental après vérification de l'éligibilité, transmet la neutralisation des revenus à l'organisme payeur.
Public visé	Bénéficiaires du RSA
Calendrier de réalisation	2021 : Après la délibération du Conseil départemental en date du 4 mai 2021
Indicateurs de suivi	- Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié de la mesure - Nombre total d'heures travaillées - Montant total des salaires perçus
Budget	50 000€ Participation État : 15 000 € Reliquat : 2 000 € Participation CD : 33 000 €

Axe stratégique

Initiatives départementales Orienter et accompagner les publics vulnérables

Fiche Action	DEVELOPPEMENT INCLUSION NUMERIQUE TERRITOIRES DEPARTEMENTAUX
Enjeux - problématiques	<p>L'inclusion numérique constitue un enjeu d'inclusion sociale pour l'ensemble de la population de par la généralisation des accès aux droits dématérialisés et des services en ligne.</p> <p>Cette démarche doit accompagner massivement la population quelque soit son profil (jeunes, personnes âgées, bénéficiaires de minima sociaux, etc...) afin que l'inclusion numérique ne se transforme pas en exclusion sociale.</p> <p>De nombreuses initiatives émergent sur le territoire départemental dans une dynamique anarchique, non coordonnées et demandeuse de financements publics.</p> <p>La stratégie d'une inclusion numérique réussie dans le département doit s'établir sur une co-construction partenariale et faire converger les intérêts de la stratégie pauvreté et du schéma départemental d'accessibilité aux services publics.</p> <p>Adoption assemblée CD 9 mars 2020 SDIN : schéma départemental de l'inclusion numérique 24 mars 2021 adoption lors des OB par l'Assemblée du programme d'actions de préfiguration</p>
Pilote	Conseil Départemental
Agents concernés	Service État, Maisons France Services, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pole Emploi, CCAS, CIAS
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p><u>Orientation 1 :</u> un maillage territorial renforcé assurant une solution à tous les territoires : Offre France Services Départementale en itinérance ; Renforcement des moyens humains du portage départemental ; Mise en place ingénierie de soutien départemental aux collectivités engagées dans une démarche de renforcement des ressources de médiation locale.</p> <p><u>Orientation 2 :</u> des actions fortes pour lever les freins de certains publics : poursuite équipement numérique des collégiens et du réseau des médiathèques ; engagement démarche reconditionnement / dons de matériel à destination de publics illettrés ; actions ciblées de soutien à l'équipement.</p> <p><u>Orientation 3 :</u> mettre la transversalité et la coordination au cœur de l'engagement du Département : Recrutement chargé de mission dédié à l'animation réseau au local et au</p>

	national ; Mise en place démarche qualité/professionnalisation des aidants ; Inscrire le SDIN dans une dynamique interne transversale ; Contribuer à l'élaboration d'une cartographie de l'offre « inclusion numérique 82 »
Public visé	Tout public en situation ou risque d'illectronisme notamment publics jeunes, personnes retraitées/ personnes âgées, bénéficiaires de minima sociaux
Calendrier de réalisation	1 ^{er} semestre 2021 : élaboration concrètes des actions des 3 orientations définies 1 ^{eme} semestre 2021 : adoption du SDIN et de son programme d'actions ; pilotage, mise en œuvre, suivi et évaluation par équipe dédiée au CD.
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions inscrites dans le schéma par rapport aux actions de préfiguration Nombre de structures labellisées Nombre de personnes rencontrées par Maison France Service itinérante

Axe stratégique

Garantie d'activité

Fiche Action	Tarn et Garonne Emploi PLATE FORME NUMERIQUE EMPLOI
Enjeux - problématiques	La reprise d'emploi des brsa dans le 82 est de 3,1% inférieur à la moyenne régionale(3,5%) Pôle Emploi capte seulement 23 % des offres d'emploi Le département a voté un plan emploi insertion en 2016 ; cette action permet de renforcer ce plan en valorisant les compétences des brsa et accélérer leur retour à l'emploi à l'échelle territoriale le nombre de brsa, après avoir été stable pendant plusieurs années (6 000 environ) grâce à la politique de lutte contre la fraude opérée précédemment, a subi une hausse de 10 % depuis le début de la crise sanitaire.
Pilote	Conseil départemental
Agents concernés	Pôle Emploi ; Chambres Consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, CGPME, principales agences d'intérim
Modalités de mise en œuvre de l'action	Plate forme numérique hébergée par le service insertion du pôle solidarités humaines récupération des données de la C.A.F. (flux quotidien) accès direct des brsa pour la mise en ligne de leurs CV constitués valorisant leurs compétences comportementales (jusqu'à 5 curriculum-vitae possibles) accès direct par les employeurs potentiels aux données de recherche d'emploi des brsa visibilité des employeurs/ Brsa/ ADE/ Assistants de service social par géo-localisation des offres et recherches d'emploi mise en relation directe sans intermédiaire pour permettre un recrutement réactif suivi par le service insertion des devoirs d'insertion des brsa tenus de mettre leur CV en ligne et de répondre aux offres d'emploi Les types de recrutement sont élargis avec des recruteurs : en emploi direct ordinaire, en contrat aidé, des ateliers et chantiers d'insertion (C.D.D.I), dans le cadre des clauses sociales d'insertion
Public visé	Brsa soumis à devoirs d'insertion avec orientation emploi, et/ou orientés/accompagnés par les ADE.
Calendrier de réalisation	déploiement application smartphone fin 2020 affectation poste animateur

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_22-DE

Indicateurs de suivi	Nombre de cv en ligne Nombre d'offres d'emploi nombre de personnes ayant un cv en ligne, sorties du dispositif RSA
Budget	125 400 € avec une demande en cours auprès du FSE

Axe stratégique

Mobilités à des fins d'insertion professionnelle

Fiche Action	Plateforme mobilité de Montauban Services et Fonds d'accès et de retour à l'emploi (FARE82)
Enjeux - problématiques	<p>La mobilité est un des principaux freins sur notre département rural pour accéder à une formation ou un emploi.</p> <p>Afin de répondre à cet enjeu majeur, depuis plusieurs années le Département est engagé dans cette politique, au travers de 2 actions spécifiques :</p> <p>- <u>La plateforme mobilité de Montauban services</u> : qui propose de la location de véhicules 2 ou 4 roues, des diagnostics de réparation, des ateliers de pré-code pour préparer les publics en difficulté et enfin une action d'accompagnement vers la mobilité physique et psychique. Les personnes bénéficiant d'une location de véhicule sont accompagnés afin de trouver à l'issue de la location une solution de mobilité pérenne. Le conseil départemental soutient cette plateforme financée par le Fonds Social Européen et inscrite dans le Pacte Territorial d'Insertion, depuis sa création en 2013.</p> <p>- <u>Fonds d'accès et de retour à l'emploi : FARE82</u> A la fin du dispositif APRE (Aide pour le retour à l'emploi), le Conseil départementale a souhaité maintenir ce dispositif et a mis en place un Fonds d'accès et de retour à l'emploi, politique volontariste du Département</p> <p>Le FARE 82 a pour objet de prendre en charge une partie des coûts exposés <u>exclusivement</u> à l'occasion de la prise et de la reprise d'une activité professionnelle ou de formation qualifiante</p> <p>Ce dispositif est exclusivement mobilisable par les Assistants de Service Social et les Agents Départementaux pour l'Emploi pour de l'achat de véhicule, réparation, location, assurance, financement de permis ou BSR, frais de déplacement, repas, hébergement : pour les emplois ou formations sous réserve que l'employeur ou l'organisme formateur ne soit pas tenu d'une obligation de participation ou d'hébergement.</p>
Pilote	<u>Plateforme mobilité</u> : Montauban Services <u>FARE 82</u> : Conseil Départemental

Agents concernés	<p><u>Plateforme mobilité</u> : l'ensemble des prescripteurs du Pacte Territorial d'Insertion</p> <p><u>FARE 82</u> : les travailleurs sociaux et agents départementaux emploi du Conseil départemental</p>
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p><u>Plateforme mobilité</u> : en place depuis 2013 (convention délibération CP février 2021) Sur la base de prescription, les personnes orientées ont un entretien afin d'évaluer la situation et d'adapter les propositions : réparation, location, ...</p> <p><u>FARE82</u> : (délibération Assemblée avril 2021) en place depuis 2017. Les dossiers sont transmis au secrétariat de la Direction de la Cohésion sociale du Pôle des solidarités humaines afin d'être étudiés et mis en paiement après accord</p>
Public visé	<p><u>Plateforme mobilité</u> : publics jeunes, bénéficiaires de minima sociaux,</p> <p><u>FARE 82</u> : BRSA accompagnés par un agent du Département</p>
Calendrier de réalisation	<p><u>Plateforme mobilité</u> : en place depuis 2013</p> <p><u>FARE82</u> : en place depuis 2017</p>
Indicateurs de suivi	<p>- Plateforme mobilité Montauban Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle * Nombre de personnes orientées par la Conseil départemental vers la plateforme mobilité * Nombre de personnes accompagnées pour l'acquisition d'un véhicule * Nombre de personnes aidées pour la réparation d'un véhicule <p>- FARE 82 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes accompagnées par le FARE 82 à visée mobilité à des fins d'insertion professionnelle * Nombre de personnes aidées pour l'obtention du permis de conduire * Nombre de personnes aidées pour l'acquisition d'un véhicule * Nombre de personnes aidés pour la réparation d'un véhicule * Nombre de personnes aidées pour les frais de déplacement ou formation
Budget	<p>Plateforme mobilité de Montauban Services : Coût total de l'opération : 199 293,28 € pour 200 personnes avec un financement FSE demandé à hauteur de 121 238,28 €</p> <p>FARE82 : 60 000 € pour l'année 2021</p>

Axe stratégique

Garantie activité et insertion des brsa

Fiche Action

STRUCTURE IAE PLATE FORME ALIMENTAIRE (mise à jour avril 2021)

Enjeux - problématiques

Taux de pauvreté de 17,2%

Les associations caritatives ou humanitaires développent chacune des actions relevant de l'aide alimentaire à partir d'un savoir-faire propre que ce soit en redistribution de surplus alimentaires issus de la ramasse, de circuits courts avec des producteurs, de redistributions de la part de la Banque alimentaire), soit en proposant des repas confectionnés, soit en distribuant des chèques déjeuner. Collectivement, elles sont engagées autour de l'accueil Montauriol qui les fédère dans une culture commune de l'appréhension des problématiques locales de la grande pauvreté et de l'exclusion.

L'impact de la crise sanitaire passée et actuelle ne contraint-elle pas ces associations mais aussi le Conseil départemental (chef de file de l'action sociale), les services de l'Etat en charge de la cohésion sociale et insertion par l'activité économique à reconsidérer la pratique de l'aide alimentaire dans le département ? Quels sont aujourd'hui les besoins de la population pour se nourrir ?

L'économie agricole du département génère des surplus alimentaires issus des productions qui ne peuvent être écoulées totalement par les associations caritatives et finissent parfois au « retrait ». L'approvisionnement des associations en circuit court s'est accéléré depuis quelques mois (soutenu ponctuellement par une opération ciblée de la part de la Région).

Les contacts individuels engagés témoignent d'une volonté d'adhésion à un tel projet sans pouvoir toutefois dégager des ressources en ingénierie ni s'engager tant qu'une phase d'étude de faisabilité ne soit mise en œuvre et aboutie ; ce qui explique une mise en latence du projet au cours de l'année 2019-2020.

Les éléments de contexte semblent aujourd'hui réunis pour créer une démarche de réflexion fédérative sur le thème de l'aide alimentaire.

L'objectif final serait de pouvoir soutenir la création d'une structure d'insertion par l'activité économique qui présenterait un triple intérêt: développer le circuit court de proximité en transformant les surplus alimentaires et en luttant contre le gaspillage ; proposer un emploi à des personnes en parcours d'insertion ; optimiser l'aide alimentaire en proposant des produits alimentaires

	transformés La structure d'insertion par l'activité économiques s'inscrit dans un parcours pré-professionnel permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de renforcer leurs compétences.
Pilote	Conseil Départemental - DIRECCTE
Partenaires concernés	associations caritatives et humanitaires, structures insertion, Chambres consulaires, Conseil régional, entreprises agricoles, alimentaires
Modalités de mise en œuvre de l'action	Phase de diagnostic en terme d'étude de faisabilité. auprès de la structure « accueil Montauriol » accompagnée par la F.A.S. Mobilisation des financements du FDI et d'une partie des crédits de la stratégie pauvreté sur le volet ingénierie pour conduire ce diagnostic : 15000€ CD (15 000€ FDI) Le projet final entend renforcer les actions autour de deux volets :- développer des dispositifs destinés à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont générés des surplus alimentaire , et une structure de type IAE en capacité de redistribuer ces surplus ou de les transformer pour faciliter leur consommation. comité de pré-sélection // conventionnement CDIAE Attention : ce projet final peut ne avoir lieu s'il n'émerge pas à l'issue de la phase de diagnostic.
Public visé	Personnes en situation de précarité, bénéficiaires de l'aide alimentaire, bénéficiaire rsa
Calendrier de réalisation	premier semestre 2021: étude de faisabilité juillet 2021 : restitution étude 2eme semestre 2021 : organisation du portage des axes découlant du diagnostic décembre 2021 : mise en place de /des actions
Indicateurs de suivi	nombre de valorisation bénévolat dans un parcours d'inclusion /insertion valorisation circuit court : nombre producteurs/associations progression en terme de renforcement employabilité

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2.1.1	Communiquer et s'adapter
Enjeux - problématiques	S'adapter au mieux aux besoins des personnes
Pilote	DAST, Responsables et Responsables adjointes des MDS
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour et diffuser des plaquettes d'information par sites de proximités - évaluer et adapter l'espace dédié à l'accueil - mettre en place des outils de recueil d'activité permettant de faire un bilan des différents modes d'accueil, d'évaluer le délais de rendez-vous et la capacité à recevoir en dehors des plages horaires habituelles si besoin - procéder aux ajustements en termes d'organisation et de service rendu - renforcer les territoires en tension par le recrutement d'une assistante sociale volante dédiée au 1^{er} accueil
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	<p>Mise à jour et diffusion plaquettes : Mars et Juillet 2021</p> <p>recueil données statistiques : Mai 2021 / Janvier 2022 / Mai 2022</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - fréquence de mise à jour et niveau de diffusion des plaquettes d'information - Taux de couverture de PASIP accessible à moins de 30 mn - nombre de personnes reçues - délais de rendez-vous (cible de 15 jours maximum) - en cas d'urgence : pourcentage de personnes reçues dans la journée
Budget socle 1^{er} accueil social inconditionnel	180 000€ par an

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2.1.4	Renforcer une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs
Enjeux - problématiques	Des professionnels formés à l'accueil, aux droits sociaux ainsi qu'à de nouveaux domaines comme le numérique. Favoriser le déploiement d'outils d'interconnaissance (guide des solidarités, annuaires de professionnels...)
Pilote	DAST, Responsables et Responsables adjointes des MDS
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour et diffuser le référentiel des procédures d'accueil et administratives - favoriser la gestion des rendez-vous par la mise en place d'agendas partagés - élaborer un Guide de connaissance dématérialisé des dispositifs d'accès aux droits et des ressources territoriales - Inclusion numérique et lutte contre le non-recours aux droits sociaux : développer sur chaque MDS un accompagnement aux démarches administratives d'accès aux droits, notamment par voie dématérialisée, par le recrutement de 5 contrats PEC - engager une réflexion autour de la notion d'accueil d'urgence et élaborer une procédure interne adaptée au territoire et à l'organisation de chaque MDS
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	<p>Mise à jour référentiel : Septembre 2021</p> <p>guide et procédure « urgences » : Avril à Décembre 2021</p> <p>Création France service mobile CD82 labéllisée : avril 2021</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de MDS disposant du référentiel des procédures, de l'agenda partagé, des guides de connaissance des dispositifs et des ressources territoriales (objectif 100%) - nombre de MDS disposant d'une procédure « accueil d'urgence » et en mesure d'appliquer ce cadre de référence (objectif 100%) - nombre de personnes reçues par les agents France service
Budget socle 1^{er} accueil social inconditionnel	180 000€ par an

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2.1.5	Construire un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire
Enjeux - problématiques	<p>le Conseil départemental est responsable de la mise en place d'un accueil social coordonné sur les territoires.</p> <p>Structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et constituer un maillage répondant aux besoins sociaux du territoire.</p>
Pilote	DAST, Responsables et Responsables adjointes des MDS
Partenaires concernés	Ensemble des acteurs du réseau à l'échelle du territoire des sites de proximité et des intercommunalités
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>- identifier et répertorier les acteurs en capacité d'établir un premier accueil social</p> <p>- s'inscrire dans une démarche visant à remettre la personne au centre du dispositif, logique d'inclusion dans le processus d'élaboration du schéma</p> <p>- Organiser des réunions de travail sur chaque site de proximité dans l'objectif de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer une culture commune • coordonner l'accueil social et favoriser les initiatives • co-construire des outils de travail en réseau
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant auprès d'un des acteurs du réseau
Calendrier de réalisation	<p>Ingénierie : Mai à Septembre 2021</p> <p>groupes de travail : Octobre 2021 à Avril 2022</p> <p>signature chartes / déploiement outil dématérialisé mutualisé/ questionnaire de satisfaction: second semestre 2022</p>
Indicateurs de suivi	<p>- nombre et nature des structures qui se sont engagées dans la démarche</p> <p>- niveau de participation et d'implication des personnes</p> <p>- Nombre de personnes reçues par les structures engagées</p> <p>- nombre de sites de proximité dotés d'une charte du premier accueil (cible 100%)</p>
Budget socle 1^{er} accueil social inconditionnel	180 000€ par an

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2. 1.3	Proposer une offre d'interprétariat
Enjeux - problématiques	Faciliter l'accueil et l'accompagnement du public allophone par les professionnels de la MDS
Pilote	DAST, Responsables et Responsables adjointes des MDS
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - développer sur chaque MDS une offre d'interprétariat par téléphone, réactive et exhaustive - En fonction des besoins des territoires, décliner dans différentes langues les informations utiles : consignes affichées, liste des documents administratifs...
Public visé	toute personne allophone rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	<p>Elargissement aux 5 MDS : Novembre 2020</p> <p>recueil données statistiques : Mai 2021 / Janvier 2022 / Juin 2022</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de MDS disposant du service (objectif 100%) - nombre d'entretiens réalisés avec un interprete par téléphone - nombre de documents traduits
Budget socle 1^{er} accueil social inconditionnel	180 000€ par an

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2.1.2	Développer une Signalétique
Enjeux - problématiques	Renforcer l'accessibilité et la visibilité des sites de proximités répartis sur le Département dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de signalétique
Pilote	DAST, Responsables des MDS, Référent pilotage de l'activité et des SI.
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un diagnostic de l'existant et faire un état des lieux des besoins en termes de signalétique extérieure sur l'ensemble des bâtiments qui doit être unifiée pour affirmer l'image et l'identité visuelle du Département. - Recueillir les besoins de signalétique à l'intérieur des sites de proximités afin d'identifier l'espace dédié à l'accueil dans le respect de la zone de confidentialité et d'avoir un meilleur fléchage des espaces de rencontres avec les professionnels de terrain. - Mettre en place la signalétique en lien avec la direction de l'immobilier qui doit intégrer la charte graphique du Département, la dénomination « Maison Départementale des Solidarités » ainsi qu'un espace d'information pour les jours et horaires d'ouverture, le nom de la MDS et du site de proximité, le contact téléphonique et l'adresse mail.
Public visé	Toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	Phase diagnostic : Janvier à Avril 2021 Réalisation : dernier trimestre 2021
Indicateurs de suivi	Diagnostic et identification des besoins : Nombre de sites (objectif 100%) Nombre de sites de proximité disposant d'une signalétique extérieure et intérieure adaptée (objectif 100%)
Budget socle 1^{er} accueil social inconditionnel	180 000€ par an



Axe stratégique

Formation des travailleurs sociaux

Fiche Action 4.1	Déployer un plan de formation
Enjeux - problématiques	La démarche du référent de parcours vient interroger l'encadrement et les professionnels de terrain dans leurs postures et induit un renouvellement des pratiques.
Pilote	Comité de Pilotage
Agents concernés	cadres et professionnels de terrain du PSH appelés à siéger aux instances d'élaboration et de suivi et/ou à assurer la fonction de référent de parcours
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>-organiser une journée forum sur le Développement du pouvoir d'agir afin de sensibiliser les professionnels à cette approche : 11/2019</p> <p>- élaborer un cahier des charges dans le cadre d'un marché public afin de sélectionner un organisme de formation</p> <p>- déploiement du plan de formation : module initiation:2 jours module perfectionnement : 4 jours module intervision : 0,5 jour module validation : 3 jours</p>
Public visé	<p>Tout professionnel du PSH amené à accompagner les personnes</p> <p>Travailleurs sociaux des institutions partenaires proposant des interventions à l'échelle du département</p>
Calendrier de réalisation	<p>Modules de formation mis ne place sur 2020, 2021 et 2022</p> <p>Calendrier ci-joint</p>
Indicateurs de suivi	niveau de participation et d'implication des agents et des partenaires
Budget socle formation des travailleurs sociaux	140 000 € en 2021

Axe stratégique

La démarche du référent de parcours

Fiche Action 2.2	Co-construire la démarche
Enjeux - problématiques	Déployer sur l'ensemble du territoire départemental les instances d'élaboration et de suivi, les procédures et outils garants de la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours.
Pilote	Comité de Pilotage
Agents concernés	Cadres et professionnels de terrain du PSH, ainsi que l'ensemble des partenaires appelés à siéger aux instances d'élaboration et de suivi et/ou à assurer la fonction de référent de parcours
Modalités de mise en œuvre de l'action	Élaborer un Guide départemental de référence : repères conceptuels, procédures, supports et charte de fonctionnement Élaborer des outils de communication et de sensibilisation à l'attention du public et des partenaires Associer les personnes et les partenaires dans une démarche de co-construction Doter chaque MDS de l'instance d'élaboration et de suivi construire les outils de suivi et d'évaluation
Public visé	Personnes et familles identifiées comme étant confrontées à des situations complexes caractérisées par l'intervention de plusieurs acteurs ou nécessitant le recours à différents partenaires dans le cadre d'un projet d'accompagnement global coordonné.
Calendrier de réalisation	Elaboration guide : avril 2021 diffusion et signature conventions : mai-Décembre 2021 mise ne oeuvre de la démarche : Juin 2021
Indicateurs de suivi	- liste et nombre des partenaires associés et sensibilisés - nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche - élaboration d'un guide départemental et d'un flyer à destination du public - nombre de partenaires ayant contractualisé - nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours
Budget socle référent de parcours	100 000 € par an

ANNEXE B – Tableau des engagements du socle

	Fiches actions	Montant prévisionnel 2021	Indicateurs	Situation dans le département en 2020	Objectifs annuels	Modalités de financement
Prévenir toute sortie sèche pour les jeunes sortants de l'ASE						
<p>Prévention des sorties sèches de l'ASE</p> <p><i>Afin d'éviter les ruptures dans le parcours des jeunes suivis par l'ASE atteignant leur majorité, le Département s'engage à renforcer son engagement et l'encadrement de ces jeunes pour leur permettre d'accéder plus facilement aux dispositifs de droit commun dans une logique d'autonomisation.</i></p>	<p>1.1. consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs, en faisant de l'accès au logement une priorité</p>	268 000 €	Voir tableau des indicateurs en annexe D	Voir rapport d'exécution 2020	<p>- Appel à projets conjoint avec l'État pour la création d'un système de réservation de places en FJT pour ces jeunes</p> <p>- Consolider les partenariats actuels : TGH, Soliha, mission jeunesse...</p>	Participation État : 16 644 € Participation CD : 251 356 €
	<p>1.2 Développement des journées de préparation et d'accompagnement à la majorité</p>	15 912 €			<p>- Augmentation du nombre de journées, dans le respect des mesures liées au contexte sanitaire</p>	Participation État : 7 956 € Participation CD : 7 956 €
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – premier accueil social inconditionnel de proximité						

<p>Premier accueil social inconditionnel de proximité</p> <p><i>Le premier accueil social inconditionnel de proximité vise à permettre à tous de bénéficier, en moins de 30 minutes de transport, d'une prise en charge globale et adaptée des problématiques sociales les concernant.</i></p>	2.1. Communiquer et s'adapter	180 000 € pour tout le socle	Voir tableau des indicateurs en annexe D	Voir rapport d'exécution 2020	- Évaluer et adapter l'espace accueil	Participation État : 18 000 € Participation CD : 18 000 €	
	2.2 Développer une signalétique				- Installer une signalétique intérieure et extérieure facilitant l'identification de la structure par le public et facilitant la prise en charge		Participation État : 18 000 € Participation CD : 18 000 €
	2.3 Proposer une offre d'interprétariat				- Proposer une offre d'interprétariat par téléphone sur toutes les MDS - Traduire les documents administratifs et autres consignes		Participation État : 18 000 € Participation CD : 18 000 €
	2.4 Renforcer une complémentarité de compétences des intervenants sociaux et administratifs				- Développer sur chaque MDS un accompagnement aux démarches administratives d'accès aux droits par le recrutement de 5 PEC		Participation État : 18 000 € Participation CD : 18 000 €

					- Engager une réflexion sur l'accueil d'urgence et élaborer une procédure en ce sens	
	2.5 Construire un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire				- S'inscrire dans une démarche visant à remettre la personne au centre du dispositif - Co-construire la démarche pour développer une culture commune	Participation État : 18 000 € Participation CD : 18 000 €
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – référent de parcours						
Référent de parcours <i>Le référent de parcours coordonne et s'assure de la cohérence de l'ensemble des interventions sociales autour de la personne. Il assure la continuité de son parcours d'insertion. Le Département s'engage à placer la personne accompagnée au centre de la démarche.</i>	3.1 Co-construire la démarche	100 000 €	Voir tableau des indicateurs en annexe D	Voir rapport d'exécution 2020	- Élaborer et diffuser auprès du plus grand nombre de partenaires un guide départemental de référence	Participation État : 35 000 € Crédits reportés : 15 052,46 € Participation CD : 49 947,54 €
Insertion des allocataires du RSA – orientation et parcours des allocataires / garantie d'activité						

<p>4 – Orienter et accompagner les allocataires du RSA</p> <p><i>Le Département s'engage à réduire les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA en accentuant notamment les diagnostics menés par les ADE.</i></p>	<p>4.1 ADE – un RDV diagnostic approfondi pour orienter</p>	<p>182 199 €</p>			<p>- Être réactif dans la proposition d'actions d'insertion</p> <p>- Donner du sens aux notions de droits et devoirs liés à l'entrée dans le dispositif RSA</p>	<p>Participation Etat : 83 278 €</p> <p>Participation CD : 83 278 €</p> <p>FSE : 15 643 €</p>
<p>5 – Garantie d'activité</p> <p><i>La garantie d'activité est une nouvelle offre d'accompagnement, complémentaire de l'offre de pôle emploi visant à donner une perspective d'émancipation par le travail à tout bénéficiaire du RSA.</i></p>	<p>5.1 Accompagnement global CD/Pôle emploi</p>	<p>200 968 €</p>	<p>Voir tableau des indicateurs en annexe D</p>	<p>Voir rapport d'exécution 2020</p>	<p>- Faciliter l'accessibilité des services aux demandeurs d'emploi</p> <p>- Prendre en charge conjointement avec pôle emploi l'ensemble des problématiques rencontrées par le demandeur</p> <p>- Mettre en œuvre un accompagnement social exclusif</p>	<p>Participation État : 80 723,02 €</p> <p>Crédits reportés : 19 760,98 €</p> <p>Participation CD : 100 484 €</p>
<p>Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils départementaux</p>						
<p>Exécution du plan de formation</p> <p><i>Le plan de formation comprend des sessions sur les thèmes du</i></p>	<p>6.1 Déployer un plan de formation</p>	<p>140 000 €</p>	<p>Voir tableau des indicateurs en annexe D</p>	<p>Voir rapport d'exécution 2020</p>	<p>- Former les travailleurs sociaux et les partenaires au développement du pouvoir d'agir</p>	<p>Participation État : 50 000 €</p> <p>Participation CD : 90 000 €</p> <p>FSE : 15 643</p>

<i>numérique, de l'aller vers... Le Département s'engage à déployer des formations sur le développement du pouvoir d'agir en direction des travailleurs sociaux et des partenaires de la collectivité.</i>						
Développer la mobilité des demandeurs d'emploi						
<p>Mobilités à des fins d'insertion professionnelle</p> <p><i>Territoire rural, le Département s'engage à faciliter l'accès à la mobilité pour les personnes en recherche d'emploi, en formation, en reprise d'emploi...</i></p>	7.1 Plateforme mobilité de Montauban services et FARE 82	279 293,28 €	Voir tableau des indicateurs en annexe D	Voir rapport d'exécution 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge une partie des frais liés à l'achat ou la location de véhicule, à la réparation, à l'assurance, au financement de permis ou BSR, frais de déplacement ou de repas pour les reprises d'emploi ou de formation - Mettre en location des véhicules pour faciliter la reprise d'activité et la formation - Accompagner vers la mobilité physique et psychique 	<p>Participation État : 62 000 €</p> <p>Participation CD : 96 055 €</p> <p>FSE : 121 238,28 €</p>

ANNEXE C – Tableau des engagements du Département

	Fiches actions	Montant prévisionnel 2021	Indicateurs	Situation dans le département en 2020	Objectifs annuels	Modalités de financement
<p>6.1 – Orienter et accompagner les publics les plus fragiles</p> <p><i>Le Département de Tarn-et-Garonne souhaite renforcer son accompagnement en direction des publics les plus fragiles : femmes et jeunes en situation de vulnérabilité, personnes éloignées de l'emploi et allophones.</i></p>	6.1.1 Accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité (TAPAJ82)	61 850 €	Voir tableau des indicateurs en annexe D	Voir rapport d'exécution 2020	- Accompagner vers une reprise d'emploi des jeunes consommateurs de substances psychoactives ou éloignés des dispositifs classiques	10 000 € PTI soit un reliquat de 51 850 € à répartir entre le CD et l'État Participation État : 10 000 € Participation CD (hors PTI) : 41 850 €
	6.1.2 Accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité (CIDFF)	10 000 €			- Évaluer la situation individuelle de chaque femme - Mettre en place des actions collectives et/ou individuelles valorisant l'image de soi	Participation État : 2 000 € Crédits reportés : 2 000 € Participation CD : 6 000 €
	6.1.3 Plateforme d'orientation vers les formations linguistiques (CIBC)	84 000 €			- Renforcer l'offre de formation linguistique - Accompagner dans l'acquisition de savoirs numériques	Participation État : 10 000 € Crédits reportés : 12 559,92 € Participation CD : 61 440,08 €
	6.1.4 Formations linguistiques	200 000 €			- Proposer des formations aux allophones	Participation État : 31 000 € Crédits reportés : 19 000 € Participation CD : 150 000 €

	6.1.5 Encourager la reprise d'activité	50 000 €			- Favoriser la reprise d'activité des BRSA en neutralisant les revenus des bénéficiaires pour des emplois saisonniers n'excédant pas 455h par an	Participation Etat : 15 000 € Crédits reportés : 2 000 € Participation CD : 33 000 €
	6.1.6 Développer l'inclusion numérique sur l'entier territoire départemental	80 000 €			- Elaboration d'un SDIN - Accompagner vers l'inclusion numérique en coordonnant et en rendant lisible l'offre	Participation État : 35 000 € Crédits reportés : 5 000 € Participation CD : 40 000 €
	6.1.7 Coaching emploi des BRSA de plus de 5 ans	163 313,68 €			- Concrétiser le retour à l'emploi de ces personnes qui ont été orientées vers Pôle emploi car dans leur parcours antérieur, elles ont occupé un emploi ou sont titulaires d'une qualification professionnelle. - Accompagnement intensif par des personnes qualifiées en coaching de vie.	Participation État : 22 000 € Crédits reportés : 3 000 € Participation CD : 48 704,80 € FSE : 89 608,88 €
	6.1.8 Plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi (TGE) (volet ingénierie)	17 000 €			- Création d'un QR code facilitant l'utilisation de la plateforme	Crédits reportés : 6 000 € Participation CD : 11 000 €

	6.1.9 Plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi (TGE) (volet licence et hébergement)	103 000 €			- Création d'un QR code facilitant l'utilisation de la plateforme	Participation CD : 52 000 € FSE : 51 000 €
	6.1.10 Plateforme alimentaire structure IAE (volet diagnostic)				- Mener une étude sur la faisabilité du dispositif - Développer des dispositifs visant à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont gérés les surplus alimentaires et une structure pouvant les redistribuer ou les transformer	
	6.1.11 Plateforme alimentaire structure IAE (volet réalisation de l'action)	Montant à affiner selon les résultats du diagnostic				

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en complémentarité et sans redondance avec les actions du socle.